

COMPTE-RENDU

Conseil municipal du 23 février 2021

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 14
Votants 14

L'an deux mil dix vingt et un

Le 23 Février à 19 Heures 30

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 19 février 2021

Présents : Corine Wolff, Myriam Mitais, Jean-Philippe Quidoz, Cyrielle Frison, Gérard Guggiari, Dominique Sellem, Jean-François Vellard, Sandrine Berlioz, Armelle Benoit, Marie-Noëlle Coux, Gaëlle Bernard-Peyre, Nicolas Champrond, Nelly Plassat, Céline Janin

Absents : Mathilde Jasserand, Jean-Christophe Denarié, Sébastien Bleuse, Vincent Marie, Gabriel Buffle

Secrétaire : Gérard Guggiari

Délibération n°2021-03 : Renouvellement du contrat de ligne de trésorerie interactive

Le Maire propose au conseil municipal de renouveler auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit à court terme, de 500 000 € destinée à faciliter l'exécution budgétaire, pour pallier une insuffisance temporaire de liquidité, dans l'attente des recettes de subventions.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de Vimines décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes sont les suivantes :

- Montant : 500 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable à chaque tirage : au choix de l'emprunteur, €STR + marge de 0.75% ou taux fixe de 0.75% l'an
- Périodicité de facturation des intérêts : chaque trimestre civil à terme échu
- Frais de dossier : 0.40 %

Le Conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Délibération n°2021-04 : Dépenses d'investissement par anticipation

Afin de permettre au receveur municipal de régler les factures d'investissement avant le vote du budget, le conseil municipal après avoir délibéré :

Autorise le mandatement des dépenses d'investissement pour lesquelles les crédits seront ouverts au budget primitif 2021 :

- Compte 2184 opération 24	Achat de couchettes	500.00€
- Compte 2188 opération 62	Multi accueil	20 000.00 €
- Compte 2031 opération 13	Groupe scolaire - Honoraires	30 000.00 €
- Compte 2151 opération 67	Honoraires	2 000.00 €
- Compte 21534 opération 66	Réseaux électrification	5 600.00 €

Délibération n°2021-05 : Dénomination des voies de la Commune

Monsieur Jean-François Vellard, Adjoint au Maire, informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il est proposé d'ajouter deux voies, correspondant à trois allées privées, suite aux retours des riverains :

- Allée des Meules à La Mollière
- Allée du Clos des Acacias

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales dont la liste et le plan est annexé à la présente délibération
- Valide que les noms attribués aux voies communales ne peuvent correspondre à des noms de famille
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Délibération n°2021-06 : Conventions d'autorisations d'implantation d'un poteau dans le domaine privé

Monsieur Jean-François Vellard, conseiller municipal informe les membres présents que, dans le cadre de l'adressage des voies de la commune, il est apparu nécessaire d'implanter certains poteaux de dénomination sur du domaine privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le projet de convention et la liste des implantations proposées
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2021-07 : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin du service administratif, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs, DECIDE, après en avoir délibéré, avec 1 abstention,

Il est créé un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à compter du 23 février 2021 dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions d'Agent administratif

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel.

Le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié en ce sens.

Madame le Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Délibération n°2021-08 : Marché de travaux du multi accueil - exonération totale des pénalités de retard

Le Maire, Corine Wolff, expose aux membres du Conseil que le délai de réalisation des travaux prévu dans le marché a été dépassé. Pour cela, des pénalités de retard devraient être appliquées aux entreprises titulaires des différents lots. Cependant, compte tenu du contexte sanitaire qui a retardé les réparations à finaliser et du fait que la levée des réserves totale n'a pu être faite immédiatement à la suite, il est proposé aux membres de l'assemblée d'approuver une exonération totale des pénalités de retard qui devaient être appliquées à certaines entreprises :

Lot 02 : ATELIER DU BOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve l'exonération totale des pénalités de retard prévues au marché qui devaient s'appliquer à l'entreprise précitée
- Valide le DGD présenté et accepte de payer le solde du à l'entreprise en découlant
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

A Vimines, le 12 mars 2021

Le Maire, Corine Wolff

